

PV du Conseil Municipal du mardi 25 avril 2023

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme AGAT Cécilia, Mme BAILLARGUET Marilyne, M BAUDRIT Michaël, M CAUDARD Guénaël, M DAUGAS David, Mme DUSSUTOUR Magalie, Mme GANTEILLE Sabine, Mme GLACET Brigitte, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loëtitia, Mme PERROGON Nathalie, M VOL Francis

ABSENTS ayant donné procuration : M BARON Pascal (Sabine GANTEILLE)

Mme Loëtitia PELLIER a été élue secrétaire de séance

1°/ Vote du Procès-verbal du précédent Conseil

2°/ Choix des entreprises pour les travaux de la Maison de Santé des Borderies

Tous les lots ont reçu au moins 2 propositions

Lot 1 : Gros Œuvre

Est retenu ALMALLAIN – 17100 Saintes (107 456,72 € HT)

Lot 2 : Charpentes Bois / MOB / Bardage

Est retenu Action Bois Construction 16450 Saint Claud (141 645,73)

Lot 3 : Couverture / étanchéité

Est retenu la société Etanchéité du Sud Ouest -16 MORNAC (68 272,92 € HT)

Lot 4 menuiseries Ext / Serrurerie

Est retenu SMCC 79 St Maurice Etusson (57 129,90 € HT)

Lot 5 : Cloisons / fx-Plaf / Menuiseries intérieur bois

Est retenu Xavier Paris 17 Cravans (100 000 € HT)

Lot 6 : Revêtement de Sols Souples

Est retenu Geay peinture 17100 Saintes (47 791,16 € HT)

Lot 7 : Peinture revêtements muraux

Est retenu JOULIN 17 Gémozac (11 220,11 € HT)

Lot 8 : Electricité

Est retenue ROSCA – 17770 Burie (32 150 € HT)

Lot 9 : Plomberie / Sanitaire / CVC

On retient pour ce lot le contrat de maintenance proposé en option

Est retenu l'ETS PERRIER 17 Pont l'Abbé d'Arnoult (63 142,77 € HT)

Lot 10 : VRD

Est retenu Atlantic Route (120 156,75 € HT)

Montant de Base Estimation : 800 051 € HT Montant Marché avec Variante : 748 966,06 € HT

Rappel : APD revu : 783 000 € HT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des lots et l'option.

3°/ Finalisation du dossier Section de Commune des Vallées

M le Maire rappelle la délibération du 30 juin 2022. L'Accord du 3 novembre 2022 de l'ensemble des électeurs de la section de commune.

La vente sera au bénéfice du propriétaire du fonds adjacent Mme Maude QUANTIN, au prix de 0,5 € /m² pour 1273 m². 14 voix POUR / 1 abstention

4° Subvention aux associations :

Comme chaque année, le conseil attribue des subventions à différentes associations, il a été prévu 7000 € au budget initial, pour un montant attribué de 6 745 €.

Libellé / article	Tiers / Association	Montant euros
Subventions Article 6574	ACCA	350
	Amicale des Sapeurs Pompiers	350
	Club des ainés ruraux	350
	Comité des Fêtes	350
	Ecoles publiques	1500
	FCBE	620
	FNACA	180
	Le souvenir français	55
	Les Gamins d'abord	1320 (350+970 € spectacle)
	Le resto du cœur charentais-maritimes	250
	Moto club kids 17	350
	Paniers hilairois	250
	Tennis club	350
	Les Bleuets	100
Union musicale de Brizambourg	350	

5°/ Choix de l'entreprise pour les travaux de signalisation au sol.

Consultation de 3 entreprises :

Est retenu le moins disant : Signaux Girod de St Jean d'Angély pour les 4 travaux : Picto PMR / Dalle Podotactile / Passage piéton / places de parking pour un montant de 7 269 € HT. Unanimité

6°/ Avenant aux marchés de travaux de Voirie Chez Braud et à Maison Neuve

Surcoût Chez Braud : + 2887,50 € HT pour un devis initial de 8443 € HT

Surcoût Maison neuve : + 1148 € HT pour un devis initial de 11340 € HT

Les différents voisins dans chaque village sont à l'initiative des demandes justifiées.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M le Maire à signer l'avenant.

7° / Vente de l'immeuble 125 avenue de Cognac.

Vente au voisin au prix de 24 000 € Unanimité

8°/ Contrat de proximité du territoire

Un contrat est signé entre le département et les Communautés de communes ou d'agglomération.

Les CDC ou CDA inscriront dans un contrat de proximité tous les projets locaux. Le Contrat est signé pour 4 ans. Les CDC/CDA seront un renfort, une aide de compétences pour les communes.

Le Conseil vote à l'unanimité la participation.

9 °/ Modification des horaires de l'agence postale

Proposition de suppression du samedi matin pour le mercredi fin d'après-midi (15h30-18h30)

La délibération est remise au prochain conseil.

10 °/Créance en non-valeur

Le Conseil municipal autorise m el maire à enregistrer au compte 6542 le montant de 3 946,11 € en non -valeur. Des dettes, que depuis 2018, le Trésor Public n'a pas pu recouvrer. Unanimité

11 °/ Offre à la médiathèque de Cognac du livre « Brizambourg »

Unanimité

Questions diverses :

- 15 enfants inscrits pour la rentrée scolaire prochaine + 2 dont on attend les dérogations.
- Abri Bus commandé et sera implanté entre le candélabre et l'arbre du côté des habitations sur la place du champ de foire.
- Demande de M DEGEANS : retirer les iris sur le trottoir de la route de St Hilaire de Villefranche car il souhaite entretenir sa murette plus facilement. De plus le parterre d'iris demande de l'entretien, cependant c'est l'entrée du bourg.
- Commission de la voirie communale : éventuel projet de terrain de boules au niveau de l'emplacement de la bâche Chez Dupuis, en cours
- Ruches implantées vers l'antenne de téléphonie.

Fin 23h50



